

Le Corps européen de solidarité



2021-2027

www.anefore.lu/programmes/le-corps-europeen-de-solidarite

 anefore

Le Corps européen de solidarité est un programme qui vise à ...

... réunir des jeunes qui souhaitent construire une **société plus inclusive** en venant en aide aux plus vulnérables

... donner aux jeunes la possibilité de répondre à des **défis sociétaux et humanitaires**

... améliorer les **compétences et l'employabilité** des jeunes.

Volontariat

Les projets de volontariat offrent à des jeunes l'occasion d'effectuer une mission de volontariat non rémunérée et de contribuer à relever d'importants défis sociétaux. Les jeunes peuvent participer à des activités de volontariat à titre individuel ou en groupe.

+ Le volontariat individuel

Un jeune peut contribuer au travail quotidien d'organisations actives dans le domaine de la solidarité.

+ Participants éligibles : Les jeunes âgés de 18 à 30 ans et inscrits sur le portail du Corps européen de solidarité.

+ Durée : Ces activités peuvent durer de 2 à 12 mois. Les jeunes ayant moins d'opportunités peuvent effectuer des services volontaires plus courts, d'une durée de 2 semaines à 2 mois.

+ Équipes de volontaires

Les équipes de volontaires sont des groupes de jeunes qui effectuent leur service volontaire ensemble. Ils se consacrent collectivement à une mission, par exemple, à la restauration du patrimoine culturel, à la protection d'espèces menacées ou à des activités éducatives dans des camps de réfugiés.

+ Participants éligibles : Les équipes de volontaires sont composées de 10 à 40 volontaires provenant d'au moins 2 pays différents. Ils doivent être âgés de 18 à 30 ans et être inscrits sur le portail du Corps européen de solidarité.

+ Durée des activités : Les activités peuvent durer de 2 semaines à 2 mois.

+ Qui peut déposer un projet de volontariat ?

Les organisations d'accueil et de soutien basées au Luxembourg détenant un label de qualité comme organisation de chef de file (« lead organisation ») ainsi qu'un agrément national peuvent déposer un projet de volontariat.

+ Qui peut participer à un projet de volontariat ?

Les projets de volontariat individuels transnationaux reposent sur le partenariat d'au moins deux organisations de deux pays (pays participants ou pays tiers). Pour des activités au niveau national et pour les équipes de volontariat, une organisation détenant le label de qualité est suffisante.

Les organisations d'accueil et de soutien basées au Luxembourg et détentrices d'un label de qualité valide en tant qu'organisation partenaire et d'un agrément national peuvent se joindre au projet d'une organisation chef de file (« lead organisation »).

Équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires

Les équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires sont des projets à grande échelle, à fort impact, axés sur la promotion des modes de vie sains et la conservation du patrimoine culturel.

- + **Participants éligibles :** Au moins 40 participants par projet, répartis en équipes d'au moins 5 volontaires. Ils doivent être âgés de 18 à 30 ans et être enregistrés sur le portail du Corps européen de solidarité.
- + **Durée :** Ces activités peuvent durer de 2 semaines à 2 mois.
- + **Qui peut soumettre un projet d'équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires?**

Toute organisation possédant un label de qualité valide peut soumettre un projet à l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Les projets sont basés sur le partenariat d'au moins 3 organisations provenant d'au moins deux différents pays de l'Union européenne ou de pays tiers associés au programme. Les organisations basées au Luxembourg doivent en plus détenir un agrément national.



Projets de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire

Le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire a lieu dans les pays tiers dans lesquels des opérations d'aide humanitaire sont en cours. Cette action donne aux jeunes âgés de 18 à 35 ans l'occasion de contribuer à la société par des activités de volontariat individuelles ou en groupe visant à améliorer les conditions de vie de la population dans le besoin.

- + **Participants éligibles** : Les jeunes âgés de 18 à 35 ans et inscrits sur le portail du Corps européen de solidarité.
- + **Durée** : Ces activités peuvent durer de 2 semaines à 2 mois (équipes de volontaires) ou de 2 à 12 mois (volontariat individuel).
- + **Qui peut soumettre un projet dans le domaine de l'aide humanitaire?**

Toute organisation possédant un label de qualité pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire (soumission à l'agence exécutive EACEA) valide au plus tard à la date limite de candidature et pendant toute la durée du projet peut soumettre un projet à l'agence exécutive EACEA. Les projets sont basés sur le partenariat d'au moins 3 organisations provenant de pays différents.

Les organisations basées au Luxembourg doivent en plus détenir un agrément national.



Qu'est-ce que c'est un label de qualité ?

Le label de qualité est un certificat de qualité permettant aux organisations de participer aux projets de volontariat du Corps européen de solidarité. Les organisations peuvent postuler pour le rôle d'accueil et/ou le rôle de soutien. En plus de ces rôles, les organisations qui souhaitent demander des subventions, gérer et coordonner des projets de volontariat devront obtenir un label de qualité pour le rôle d'organisation chef de file (« lead organisation »). Les organisations qui ne détiennent pas de label de qualité en tant qu'organisation chef de file peuvent seulement agir en tant que partenaires de projets.

Projets de solidarité

Les projets de solidarité permettent à des groupes d'au moins 5 jeunes inscrits au Corps européen de solidarité d'organiser et de mettre en œuvre des projets de solidarité innovateurs dans leur pays et de s'engager au sein de leur communauté locale. Ces projets doivent porter sur des défis clés de la société et inclure une dimension européenne.

- + **Participants éligibles :** Des groupes d'au moins cinq jeunes de 18 à 30 ans, résidant au Luxembourg et inscrits au Corps européen de solidarité.
- + **Durée :** Les projets peuvent durer de 2 à 12 mois.
- + **Qui peut déposer un projet de solidarité ?**

Des groupes d'au moins cinq jeunes de 18 à 30 ans, résidant au Luxembourg et inscrits au Corps européen de solidarité peuvent soumettre un projet. Dans ce cas, l'un des jeunes du groupe assume le rôle de représentant légal. Alternativement, toute organisation publique ou privée, légalement établie dans un pays du programme, peut soumettre un projet au nom du groupe qui le mettra en œuvre.



Dates limites pour le dépôt des candidatures :

Projets de volontariat (uniquement pour organisations détenant le label chef de file)

23 février 2022 / 4 octobre 2022
(à 12h00, heure de Bruxelles)

Équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires

6 avril 2022 (à 17h00, heure de Bruxelles)

Projets de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire (uniquement pour organisations détenant le label pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire)

3 mai 2022 (à 17h00, heure de Bruxelles)

Projets de solidarité

23 février 2022 / 4 mai 2022 / 4 octobre 2022
(à 12h00, heure de Bruxelles)

Label de qualité

jusqu'au 31 décembre 2022 (à 12h00, heure de Bruxelles)

Label de qualité dans le domaine de l'aide humanitaire

jusqu'au 22 septembre 2022 (à 17h00, heure de Bruxelles)

Où postuler ?

+ Pour les projets de volontariat et des projets de solidarité :

À l'Agence nationale du pays de l'organisation/du groupe de jeunes.

+ Pour les équipes de volontaires dans les domaines hautement prioritaires et les projets de volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire :

À l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) basée à Bruxelles.



Au Luxembourg, Anefore assure la promotion, la gestion et la valorisation des actions décentralisées des **programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité**.

Placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Anefore agit comme animateur des programmes d'une part, et opérateur de moyens d'autre part.

Les missions de Anefore sont de :

- + Promouvoir les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité au Luxembourg
- + Gérer et suivre les projets, viser la qualité
- + Valoriser, diffuser les résultats de projets
- + Développer un environnement favorable à l'atteinte des objectifs des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Les modalités de candidature

Les organisations qui entendent soumettre une proposition de projet en vue de bénéficier du soutien financier de l'UE au titre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité sont invitées à lire attentivement les instructions dans le Guide du programme respectif.

Les particuliers ne sont pas autorisés à soumettre des propositions de projet dans le cadre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité, sauf s'ils soumettent leur candidature au nom d'un groupe de jeunes.

Les candidatures se font uniquement en ligne.

Un seul formulaire en ligne doit être rempli par le porteur de projet qui doit au préalable s'être enregistré sur la plateforme d'identification des organisations participant aux programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Retrouvez toutes les informations concernant les actions décentralisées du programme Erasmus+ et Corps européen de solidarité sur :

Le site de l'Agence nationale luxembourgeoise Anefore :

www.anefore.lu

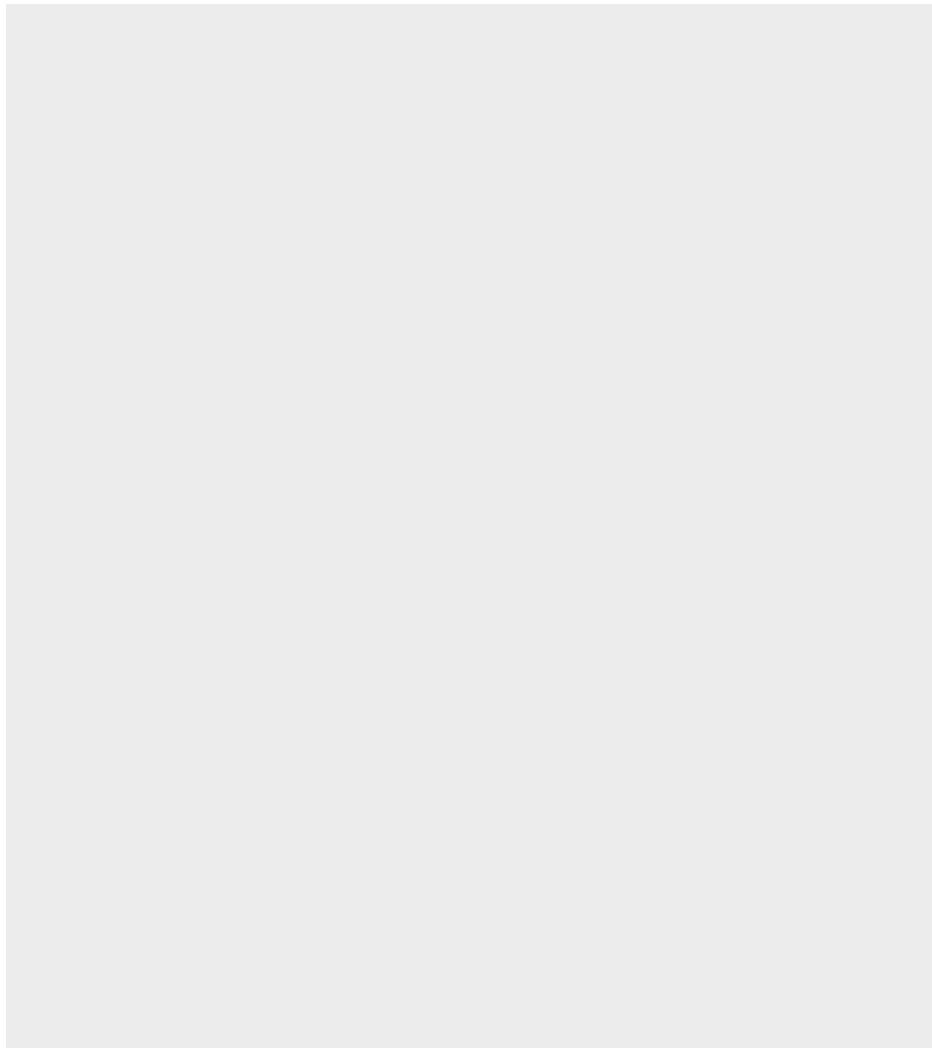
La page Facebook de Anefore :
www.facebook.com/anefore

Toutes les informations complémentaires concernant les actions décentralisées et centralisées des programmes sont disponibles sur :

Les sites de la Commission européenne :
https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_en

www.europa.eu/youth/solidarity_en

La page Facebook du programme Erasmus+ :
www.facebook.com/EUErasmusPlusProgramme



Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.